Bulletin de Preixan n°157 Juin 2019

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DE LA RD 211 / RUE DE LA MAIRIE

Une période de travaux importants s'annonce sur la portion de voirie de la Rue de la Mairie.

En premier lieu, Carcassonne Agglo réalisera des **travaux sur les réseaux eau et assainissement** afin d'anticiper le raccordement de notre village à la station d'épuration de Saint-Jean d'ici quelques années. Ces travaux commenceront **dès le mardi 11 juin 2019 et dureront 10 semaines**.

Dans le cadre de ces travaux, il est demandé aux administrés de la Rue de la Mairie de faire savoir en mairie avant le vendredi 14 juin 2019 s'ils souhaitent un nouveau raccordement ou tout changement de leur compteur actuel afin que ces travaux puissent être inclus dans ce chantier.

Dans un second temps, à la suite des travaux précités, commenceront les travaux d'aménagement de cette même rue. Une **réunion publique d'informations se tiendra le jeudi 27 juin 2019 à 18 heures au foyer municipal**.

Durant cette longue période de travaux, les points de collecte des déchets ménagers de la rue de l'église et de la Rue de la Mairie seront déplacés aux points de regroupement collectif du foyer et du boulodrome.

Il est à noter, également, que les règles de stationnement et de circulation seront modifiées sur toute la rue. Le **stationnement sera interdit**. La **circulation sera perturbée**, s'effectuera par alternance et/ou sera interdite sur la zone d'emprise réelle des travaux.

Dans ce numéro :

- **Communiqués**

Travaux Rue de la mairie
Prévention des risques naturels
Débroussaillage en zone urbaine et entretien des fossés privés
Département : Information MDPH
Bibliothèque communale
Communiqué d'Enedis

- **Vie locale**

Emy, une preixanaise à l'honneur
Amis de la Pétanque Preixanaise
ASCP : animations
Club 3ème âge : sortie
Fête locale de PREIXAN

- **Infolettre électronique**

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
LE DÉBROUSSAILLAGE : UNE OBLIGATION

ZONE URBAINE :

PÉRIMÈTRE DE DÉBROUSSAILLAGE

* Si votre terrain comporte des habitations et/ou des installations (piscine ou autres), vous devez débroussailler la totalité de la parcelle et 50 mètres autour des habitations et installations, sur votre parcelle et celle de vos voisins si besoin.

* Si votre terrain n'est pas construit, vous devez débroussailler la totalité de la parcelle.

Si vous devez pénétrer sur la propriété d'autrui, vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent et lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain par lettre recommandée avec accusé réception. *(lettre-type sur le site de la préfecture de l'Aude)*

A défaut d'autorisation ou d'absence de réponse dans un délai de un mois, ces obligations sont mises à sa charge.

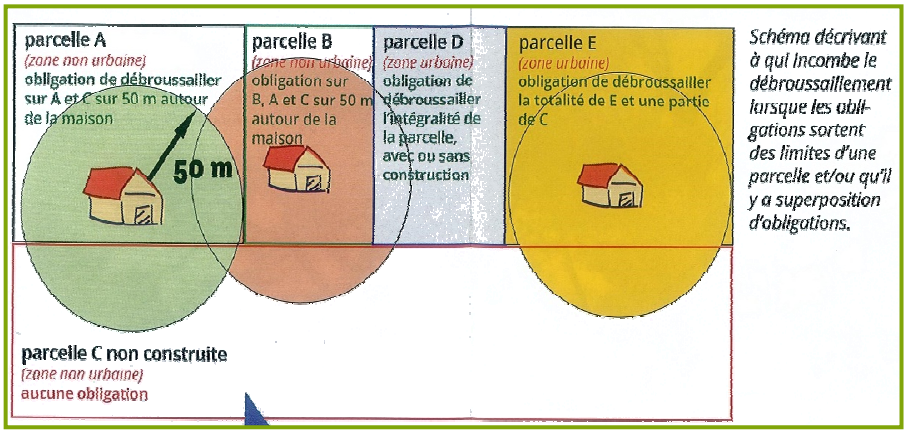

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS — ENTRETENIR UN FOSSÉ

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (*article 640 et 641 du Code Civil*). Les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (*articles L 215 du Code de l'Environnement*).

Quand un fossé est situé en limite de parcelle, l''entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (*article 666 et 667 du Code Civil*).

Les opérations à mener sont :

- le ramassage des embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus…) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) ;
- le fauchage du couvert herbacé avec exportation des résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- l'élagage des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;
- le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 – 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE : NOUVEAU FORMULAIRE MDPH

Une réunion d'informations sur le nouveau formulaire de demande, mis en place depuis le 1er mai 2019, sera proposée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude le mercredi 12 juin à l'antenne du Département à Limoux de 15h30 à 17h30 et de 18h à 20h.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Il est rappelé aux personnes désirant se séparer de leurs livres qu'il est nécessaire de prendre contact, au préalable, avec les personnes bénévoles de la bibliothèque. Il est, en effet, mal venu de déposer anonymement devant la porte de la bibliothèque des cartons de livres.
Les personnes bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque ont comme objectif le plaisir de partager et de conseiller des lectures et non de trier des livres plus ou moins en bon état déposés par des propriétaires indélicats. Ces livres ne peuvent, le plus souvent, pas être mis au contact des livres prêtés par la Bibliothèque Départementale et sont mis à la poubelle.
La bibliothèque est ouverte le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h. Vous pouvez également contacter la mairie qui vous mettra en relation avec les bénévoles.

COMMUNIQUÉ D'ENEDIS : DÉMARCHES FRAUDULEUSES

De **démarches frauduleuses** ont été signalées auprès d'Enedis dans le département de l'Aude. Des entreprises prétendent être mandatées par Enedis et procèdent à du démarchage téléphonique ou à domicile.

Les interlocuteurs indiquent qu'ils vont venir poser un compteur Linky et, qu'au préalable, ils doivent modifier l'installation électrique (disjoncteur, tableau) pour un montant de plusieurs milliers d'euros.

CECI EST UNE FRAUDE

La pose du compteur **Linky est totalement gratuite et ne nécessite aucune intervention préalable sur l'installation du client**. Nos techniciens n'interviennent **jamais** sur l'installation du client.

Il n'y aura pas de devis proposé au client par nos techniciens lors de la pose du compteur Linky : Ils ne proposent aucune offre de service.

Les techniciens ont une carte et l'ensemble des clients reçoit un courrier les avertissant de notre intervention.

Recommandations aux particuliers :

- Signaler tout appel, SMS ou MMS qui vous paraît suspect à Enedis au 09 69 32 18 57
- Ne jamais rappeler un numéro suite à un message vocal laissé sur votre répondeur, ou suite à la réception d'un SMS qui stipule de le rappeler **lorsque l'origine vous paraît douteuse**.
- Pour vérifier l'origine de l'appel, demander à votre interlocuteur de vous communiquer les références de votre **point de livraison** (PDL) qu'il est censé connaître. Cette référence est visible sur votre facture d'électricité ➔ ne pas lui communiquer.
- En cas de démarchage abusif, vous avez la possibilité de le signaler sur le site suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267

Enedis est une entreprise de service public. Il n'y a pas de démarchage commercial de la part de nos techniciens.

EMY,
UNE PREIXANAISE A L'HONNEUR

Le concours régional annuel des Écoles de Musique Associées de France (EMA) a eu lieu dernièrement à Puygouzon. Ce concours important réunissait près de 280 candidats.es qui se sont affrontés.es pendant deux jours, devant un jury de musiciens professionnels parisiens, pour essayer de décrocher une place en Finale Nationale. Ce fut une réussite pour Emy, 9 ans, fille de CINDY, propriétaire du salon de coiffure du village.
En piano soliste, préparatoire 1, Emy a remporté un 2ème prix Plaquette et en piano 4 mains, avec son cousin Enzo de Villedubert, elle a remporté la plus haute récompense, le 1er prix Coupe EMA, avec les félicitations du JURY, meilleure récompense du concours.
Grâce à ses performances, Emy est sélectionnée pour la finale nationale en soliste et en 4 mains. Le déplacement dans la capitale se fera pour les vacances de Toussaint 2019.

Bravo Emy, qui a bien représentée l'École de musique de Christine Posocco.

Bonne chance pour la finale !

AMIS DE LA PÉTANQUE PREIXANAISE : RETOUR SUR LA JOURNEE D'OUVERTURE

Le samedi 25 mai 2019 se sont retrouvés, après 8 mois de trêve, les boulistes preixanais au foyer municipal.
Une cinquantaine de personnes se sont attablées pour le déjeuner tandis que, seulement, une petite douzaine d'entre elles, courageuses au vu des conditions météorologiques, ont participé au concours.

Un moment agréable qui annonce une belle participation aux nocturnes des vendredis de l'été !

ASCP … RAPPEL

L'Association présidée par Daniel Bertrand clôturera sa saison 2018/2019 par une soirée ouverte à toutes et à tous le samedi 8 juin, ainsi que par un après-midi d'animation précédé d'un repas/buffet en toute convivialité le dimanche 9 juin 2019, au foyer de Preixan.

CLUB DU 3ÈME ÂGE … RAPPEL

Le Club du 3ème âge de Preixan organisera la visite au Château de San Ferran Figueras et à la Jonquera **le jeudi 13 juin 2019.**

AMIS DE LA PÉTANQUE PREIXANAISE

L'association Amis de la pétanque preixanaise informe les habitants du village de la reprise des nocturnes du vendredi.

Rendez-vous les **7 et 14 juin 2019** pour les concours nocturnes à **20h30,** et, à partir du **vendredi 21 juin 2019**, reprise des **repas à 19h, suivis des concours à 21h**.

Petit rappel :

Pour toute personne qui souhaite participer aux repas **et/ou** aux concours du vendredi à Preixan, la **carte de membre du club, au prix de 10€ est obligatoire pour la saison**.

Les prix restent inchangés !

Repas : **6 €** Concours : **4 €**

De nombreux lots sont mis en jeu tous les vendredis. Venez nombreux !

PREIXAN EN FÊTE

Samedi 6 juillet 2019

Le comité des fêtes en partenariat avec les associations du village vous propose une journée festive.

A partir de 14h :

- Tournoi de pétanque (inscription au foyer à 14h)
- Initiation au tennis (terrain de tennis)
- Découverte moto cross (terrain de foot à côté du terrain de jeu)
- Initiation au Yoseikan Budo (foyer)
- Initiation tennis de table (foyer)
- Kermesse au foyer : pêche aux canards, chamboule tout, maquillage…

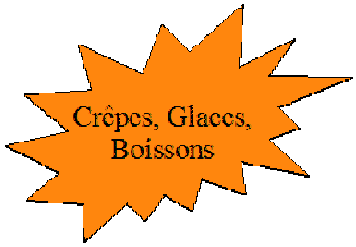

19h apéritif offert animé par les Botafogo Samba et résultat de la pesée du jambon

Le repas sera proposé sous forme de tapas qui seront servies à l'assiette.

- Charcuterie et son pan con tomate
- Poulet mariné cuit à la plancha et patatas bravas
- Seiche à la persillade et patatas bravas

22h30 : soirée animée par le DJ Pronight.

Le programme de la fête sera distribué dans les boîtes aux lettres avec un coupon réponse à remettre à l'épicerie afin de nous permettre d'estimer le nombre de participants à la soirée tapas.
Aucun paiement ne sera demandé.

Le dimanche 7 juillet 2019, le tour de table débutera en fin de matinée, il sera accompagné cette année de bandas.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les entreprises locales qui ont répondu favorablement à la demande de sponsors.

SARL BOSC -Travaux agricoles	**LE RELAIS DE PREIXAN**
MIKA Prestations 06.19.93.71.37	*Cindy Coiffure*

le-marche-au-naturel.fr
Le Mercat Natural

ROUFFIAC AUTO SERVICE

les Mousquetaires

Soyez informés régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan www.preixan.com

Besoin d'aide : communication@preixan.com

La rédaction

Direction de la publication :
Dhumez Patricia

Commission Info-Com
Rédaction - Maquette
Josiane ARMERO/Patricia DHUMEZ
Magali DICK/Véronique PLA
Michel RIEUSSEC/Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :
communication@preixan.com

Visiter le site officiel de la commune :
www.preixan.com